Info

8 Avril 2017
De 9h à 11h
Inscription à l'école
maternelle des
enfants nés en 2014
ainsi que des
nouveaux arrivants

12 Avril 2017 Après-midi récréatif organisé par Hacken'move

17 Avril 2017 Chasse aux œufs Organise par Hacken'move

23 Avril 2017 Election présidentielle 1er tour

> 7 Mai 2017 Election présidentielle 2^{ème} tour

11 Juin 2017 Election législative

10-11 Juin 2017 Fête du village Organisé par le comité des fêtes

18 Juin 2017 Election législative 2^{ème} tour

> 23 Juin 2017 Gros déchets

25 Juin 2017 Spectacle de danse orientale organisé par la Gymnastique

25 Juin 2017 Tournoi de sixte Organisé par le foot

2 Juillet 2017 23^{ème} MARCHE DES POMPIERS

Inscription et renseignement auprès de M Serge LECAT au : 03 82 82 33 99 Date limite d'inscription le 20 juin 2017.

Le Mot du Maire

Chères Veckringeoises et Hellingeoises, chers Veckringeois et Hellingeois,

Le 21 Mars, le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif laissant apparaître la gestion financière du Maire pour l'année 2016. Les comptes de résultats 2016 se clôturent sur un excédent de fonctionnement de 71 920 € et un excédent d'investissement de 50 316 € qui s'ajoutent aux excédents de l'année 2015, 163 803 € en Section de Fonctionnement et 10 141 € en Section d'Investissement, soit au total 296 180 €.

Avec cette provision, l'emprunt que nous réaliserons en 2017 sans alourdir le budget par une dépense supplémentaire (ciôture de l'emprunt contracté pour l'achat du camion des Sapeurs-Pompiers, le versement de la nouvelle redevance annuelle que nous percevrons de Free pour l'implantation de leur relais sur notre commune) et la vente d'un terrain communal, ce sont des crédits de 476 180 € que nous inscrivons au budget de l'année 2017.

En trois ans, grâce à notre détermination, nous avons constitué un fond de roulement digne d'une commune qui a de l'ambition.

Certes nous avons augmenté les taxes mais uniquement pour compenser la baisse des dotations de l'Etat. Le fonds de roulement a été constitué par des économies sur nos dépenses de fonctionnement et une rigueur budgétaire observée depuis deux ans.

Nous pouvons dès à présent engager nos projets d'attractivités, notre bâtiment de commerce multiservices et notre terrain multisports démarreront dès le mois prochain.

Nous Nous engageons également fermement contre la fermeture de notre Ecole Maternelle, pari tenu jusqu'à présent grâce aux nourrices agréés locales auxquelles peuvent faire appel les parents. Elles ne peuvent cependant répondre aux nombreuses demandes, l'appel lancé par la Municipalité pour inciter de nouvelles vocations s'est soldé par un échec.

Aussi nous projetons donc de construire une structure appelée Maison d'Assistants Maternels (M.A.M.). Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat de Ruralité instauré par la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, et peut être subventionné par l'Etat. Je suis membre du comité de pilotage et je m'engage à défendre l'intérêt local.

Ce Projet sera élaboré en concertation avec les nounous de notre village, le but recherché n'est pas de les mettre face à une concurrence, bien au contraire !

Il s'agit de travailler ensemble pour le bien de notre commune et la pérennité de notre école maternelle. Si nous perdons notre école maternelle nous perdons aussi l'âme de notre village.

VECKRING et HELLING évoluent. C'est ENSEMBLE qu'il nous faut avancer.

Le Maire JOST Pascal

La Mairie

Le secrétariat :

Tél: 03 82 82 30 70 Fax: 03 82 82 30 70

Mail: communedeveckring.mairie@sfr.fr

Horaires d'ouverture :

Le lundi de 9h15 à 12h00 Le mardi de 17h00 à 19h30 Le mercredi de 9h15 à 12h00 Le vendredi de 9h15 à 12h00

Les délibérations

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2017

VENTE TERRAIN A BATIR SIS SECTION 8 PARCELLE N°361

Le Conseil Municipal décide de vendre à Monsieur et Madame ZARCONE François le terrain à bâtir non viabilisé sis section 8 parcelle 361 d'une contenance de 3a75ca au prix de 30 000 €.

<u>DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (CREATION DE SANITAIRES A LA SALLE SOCIO-CULTURELLE)</u>

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur pour aide au financement de ces travaux d'intérêts publics.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (REFECTION DU BATIMENT COMMUNAL TENANT LIEU D'ATELIER REMISE MUNICIPALE)

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur pour aide au financement de ces travaux.

<u>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE</u> (<u>CREATION D'UN PARKING POUR L'ECOLE MATERNELLE</u>)

Le Conseil Municipal décide de la création d'un parking pour l'école maternelle pour un montant de 45 156.64 € H.T. et charge le Maire de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour aide au financement de ces travaux.

ASSISTANCE ET REPRESENTATION PAR UN AVOCAT DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG

Monsieur le Maire donne connaissance qu'une procédure est intentée par un administré devant le Tribunal Administratif de Strasbourg contre un arrêté du 26 novembre 2016 autorisant la construction d'une maison de tourisme avec point multi-services. Le Conseil Municipal autorise le Maire à ester en justice et désigner Maître Christelle MERLL pour défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de la procédure en référé suspension et la procédure en annulation.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2122-22 16° DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire d'être chargé en tout ou partie, et pour la durée de son mandat d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal.

CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE ET LA COMMUNE DE VECKRING RELATIVE A LA REALISATION DE DEUX PLATEAUX SURELEVES SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°60 DANS LES TRAVERSEES DE VECKRING-HELLING

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du projet de convention relatif à la réalisation de deux plateaux surélevés sur la Route Départementale N°60 dans les traversées de VECKRING et HELLING (Commune de VECKRING) du PR 16+824 à 16+836 et du PR 14+603 à 14+615, qui lui a été transmis pour signature. Après avoir pris connaissance de la convention, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

<u>DEMANDES DU BENEFICE ET DE LA DISTRACTION AU REGIME</u> FORESTIER

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de distraire du régime forestier 0,5593 ha : Section 21, lieu-dit « Grunkaul » la parcelle 56 : 0,1147 ha la parcelle 57 : 0,3275 ha la parcelle 58 : 0,1171 ha. Il s'agit de friches sur un ancien site militaire de la ligne Maginot. En contrepartie de la distraction, le Maire présente à ses conseillers le projet de faire bénéficier la parcelle cadastrale n°2, section 30 sur une surface de 0 ha 64 a et 34 ca au Régime forestier. Il s'agit d'un reboisement d'épicéas (non scolytes) et de pins noirs d'Autriche d'environ 40 ans susceptibles de sylviculture. Le Conseil Municipal approuve ce projet et autorise le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Les délibérations

AUTORISATION DEPOT PERMIS MODIFICATIF

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire aux fins de déposer un dossier de demande de permis de construire modificatif pour la construction d'une maison du tourisme avec point multi-services situé Grand'Rue à Veckring.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2017

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 « BUDGET M14 »

Après avoir entendu lecture des Comptes de Résultats établis par le Maire pour l'exercice 2016, celui-ci ayant quitté la salle au moment du vote, sous la présidence de Monsieur KUNEGEL Alain Adjoint-au-Maire, Le Conseil Municipal approuve le COMPTE ADMINISTRATIF 2016 qui se récapitule ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de clôture : excédent

- Dépenses

- Recettes

EMENT SECTION D'INVESTISSEMENT 237 263,57 € - Dépenses 69 332,67 € 472 987,38 € - Recettes 137 920,47 € 235 723,81 € - Résultat de clôture : excédent 68 587,80 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 « BUDGET M14 »

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion établi par Monsieur le Receveur Communal pour l'année 2016 pour le Budget Général.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, constatant que le Compte Administratif 2016 présente un excédent de fonctionnement de 235 723,81 €, décide d'affecter ce résultat à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux des trois taxes directes locales pour l'année 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation: 10,13 %

- Foncier bâti : 10,61 %

- Foncier non bâti : 34,17 %

Soit un produit fiscal de 82 006 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 « BUDGET M14 »

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2017 qui s'équilibre ainsi :

DECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	-
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	r

- Dépenses 529 274,00 € - Dépenses 639 135,00 € - Recettes 529 274,00 € - Recettes 639 135,00 €

TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARC MOSELLAN

Vu la loi pour l'Accès au logement et un Urbanisme rénové, dite « ALUR », du 24 Mars 2014, notamment l'article 136 qui prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de Plan d'Occupation des Sols, de Plan d'Aménagement de Zone, de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, et de carte communale aux Communautés de Communes et d'Agglomération trois ans après la promulgation de la loi, soit au 27 mars 2017.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la Commune conserve sa compétence en matière de PLU, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan,
- De demander à la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan de prendre acte de cette décision d'opposition.

RENOUVELLEMENT CONTRATS CAE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de renouveler le poste d'agent d'entretien (maintenance des bâtiments et des locaux), ainsi que le poste d'agent d'entretien (entretien des espaces verts). Ces deux emplois qui seraient renouvelés pourraient entrer dans le cadre d'un Emploi d'Avenir. Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à procéder au renouvellement de deux Emplois d'Avenirs d'une durée de 12 mois sur la base de 20 heures hebdomadaire chacun.

Les délibérations

INDEMNITES DES ELUS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ; Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, ainsi qu'aux Adjoints-au-Maire. Le Conseil Municipal décide et avec effet au 1er avril 2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions comme suit :

- au Maire 31% de l'Indice Brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- au 1^{er} adjoint 9,43% de l'Indice Brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- au 2ème adjoint 7,66% de l'Indice Brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- au 3^{ème} adjoint 7,66% de l'Indice Brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique (Indemnités correspondantes aux communes de 500 à 999 habitants).

TRAVAUX SYLVICOLES ANNÉE 2017

Le Conseil Municipal accepte le programme des travaux sylvicoles en forêt communale présenté par l'Office National des Forêt pour l'année 2017 comme suit :

- -Dégagement manuel des régénérations naturelles : localisation parcelle 12.u, 18.u.
- -Protection contre le gibier : Mise en place de protection : localisation parcelle 17.

PROJET CREATION ROUTE FORESTIERE ENTRE LES COMMUNES DE BUDING-KLANG-KEDANGE-SUR-CANNER ET VECKRING

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de création de Route Forestière sur 1985 ml et de la demande de subvention, relevant du régime forestier. Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant du devis s'élève à la somme de 249 284,55 € HT (TVA en sus). Le Conseil Municipal approuve le projet qui lui a été présenté, notamment son plan de financement et les engagements juridiques et techniques -Sollicite l'octroi d'une aide publique dont le taux s'appliquant au devisbarème est de 80%. Le solde sera autofinancé grâce à des emprunts soit 49 856, 91 €. -Désigne l'Office National des Forêts comme maître d'œuvre.

PROJET CREATION MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM)

Le Maire informe les membres du conseil municipal du projet de création d'une maison d'assistants maternels (MAM). Le Conseil Municipal accepte la convention pour une prestation d'assistance technique à Maître d'ouvrage avec Moselle Agence Technique pour la réalisation de cette opération.

TRANSPORT SORTIE ECOLE MATERNELLE

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande présentée par la Directrice de l'école maternelle en vue d'une sortie pédagogique qui aura lieu le 19 Mai 2017. Le Conseil Municipal accepte les conditions établies par la Commune de Klang en date du 16 janvier 2017 pour la location du bus, ainsi que les frais relatifs de cette sortie qui s'élève à 139,20 € environ.

Etat civil

Les naissances

Noé, Pierre, Michel VANDERBOSSE

6 Janvier 2017

Les décès

Eugénie, Catherine PIERRET

8 Janvier 2017

Les évènements

LA CHOUCROUTE



Le 26 février a eu lieu le traditionnel repas du Conseil de Fabrique. Comme chaque année, vous étiez nombreuses et nombreux à y participer.

LE PEDT



Animé par la bibliothèque, les enfants, petits et grands exercent leurs imaginations et développent le plaisir de lire grâce aux nombreuses histoires de pâques racontées et animées par de petits personnages afin d'attirer toute leurs attentions, et en attendant la venue du lapin de Pâques.

ANNIVERSAIRE DE LA DOYENNE







Ce vendredi 31 Mars, notre doyenne Louise LINSTER a souffié ses 104 printemps en présence de sa famille, ses amis, ses voisins et les élus. Ce fût un moment de dialogue, de partage, autour d'une bonne bouteille et d'une généreuse pâtisserie. Louise nous a fait le plaisir de chanter «Marinella de Tino Rossi». Son neveu Pascal Wurtz est aux petits soins et veille à sa bonne santé.

APPEL A CANDIDATURE POUR LA TENUE D'UN COMMERCE À VECKRING

Vous voulez créer votre propre activité commerciale tout en contribuant à dynamiser notre commune.

- Vous proposerez une large gamme de services marchands ou non.
- Vous tiendrez un commerce d'alimentation en produits de première nécessité, boulangerie, produits du terroir, journaux, informations touristiques...

La commune mettra à votre disposition un local que vous devrez équiper à votre convenance mais en respectant les normes en vigueurs concernant l'espace qui vous sera réservé pour la fabrication le stockage et la vente de vos produits. Libre à vous de développer et de gérer votre activité.

Un loyer correspondant à vos charges de consommations électrique, d'eau, de téléphone ... que vous consommerez pour le fonctionnement de votre activité vous sera demandé.

Vous êtes motivé, cette activité vous plait, remettez votre candidature accompagnée d'une lettre de motivation à la Mairie de Veckring avant le 30 avril 2017.

Informations

CARTE GRISE

A compter du 18 avril, l'accueil aux guichets des immatriculations « carte grise » de la souspréfecture de Thionville sera ouvert uniquement sur rendez-vous. Par internet sur le site de la préfecture :

www.moselle.gouv.fr

En vous rendant à l'accueil général de la préfecture ou de l'une des sous-préfectures de la Moselle aux horaires habituels d'ouverture.

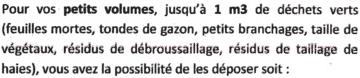
CARTE D'IDENTITE

A portée de clic Vous pouvez faire votre pré-demande en ligne via le site :

http://predemandecni.ants.gouv.fr

et suivre les indications.
La mairie reste à votre
disposition pour la
démarche administrative
de demande de carte
d'identité traditionnel.

DECHETS VERT



- Dans la zone de dépôt aménagée, grillagée et fermée par un portail afin d'éviter toutes sortes de détritus. Celle-ci se situe dans le virage de la route du Hackenberg menant à l'entrée des hommes de l'ouvrage du Hackenberg. Vous pourrez

Récupérer la clef du portail, à la mairie aux heures d'ouverture et les samedis de 9h à 15h lorsque le portail sera ouvert.

- Dans la remorque près du cimetière.
- Dans la remorque dans la cour de l'ancienne école à Helling.

Pour vos **gros volumes, supérieur à 1 m3** de déchets verts, vous devez vous dirigez vers les déchèteries d'Aboncourt, Guénange ou Koenigsmacker aux heures d'ouverture de celles-ci.

DEBROUISSALLAGE





La municipalité a engagé un nettoyage, débrousaillage de nos chemins ruraux. Un programme annuel va être établi avec un budget supportable pour notre commune.

Vous aimez l'histoire, interessieren Sie sich für neuzeitlich Geschichte. Vous aimez notre patrimoine, interessieren Sie sich für unser Geschichtserbe, Alors rejoignez vitte notre équipe de bénévoles, Dann Schliepen Sie sich unserem Verein an, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS I NEUE MITGLIEDER SIND WILLKOMMEN!

WE WANT YOU

Contactez nous !

Nehmen Sie bitte per Emai Kontakt auf :

Par mail: amifort@orange.fr

La précident d'Amiliari, Der I. Vereitzendunde des Vereins MAFGNI

AMIFORT

L'association AMIFORT est, comme chaque année, à la recherche de nouvelles bonnes volontés pour restaurer et faire vivre notre beau patrimoine Historique. Pour accueillir de nouveaux visiteurs à Veckring, Claude POESY, son président, lance un appel à chacun d'entre vous

Vous avez de 16 à 70 ans, vous avez un peu de temps disponible, vous aimez l'Histoire, le patrimoine et le travail effectué par l'association, Rejoignez leur équipe. Contactez-le par téléphone au : 06 70 59 34 38, par mail : poesyclaude@yahoo.fr et amifort@orange.fr, Par courrier : Association AMIFORT 61 bis grande rue - 57920 VECKRING. Pour les plus jeunes, c'est une excellente occasion d'avoir une formation, tout en bénéficiant d'une ouverture sur le monde du tourisme, une insertion dans une entreprise, dans la vie professionnelle et d'évoluer dans une société en constant mouvement tout en bénéficiant d'une prise en charge de cotisation valant pour les points retraite dès l'âge de 16 ans